République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°22

Séance ordinaire du jeudi 17 décembre 2015 à 19 h 00

au Marin Business Center (rue des Perveuils 2)

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2015
3. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de la SA immobilière des Patinoires du Littoral dont la commune est actionnaire
4. Budget 2016
5. Fusion E2L : informations du Conseil communal, discussion
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

* * * * *

Le président Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire du budget ici au Marin Business Center, même si je ne parle pas anglais, en remerciant la Migros de son accueil. J'ai le plaisir de saluer tous les membres du Conseil général, le Conseil communal in corpore, l'administrateur et le personnel communal. Je salue également la presse et le public. Il s'agissait de compléter le bureau et cela a été fait (par Manuel João Carneiro Costa (PSLT) et Erich Brönnimann (ELT) [en remplacement de Bruno Gomes (PSLT) et Jeannine Mallet (ELT)]). Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour, qui est affiché derrière moi. Y a-t-il une demande de modification ? Cela n'étant pas le cas, nous l'acceptons tel que présenté. Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel. ».

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

35 présents ; une excusée : Jeannine Mallet (ELT) ; en retard : Sylvie Fassbind (PSLT), Bruno Gomes (PSLT) et Pascal Perret (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 18**.

Le président donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Bonsoir à tous,

Vous avez remarqué que nous avons parmi nous un nouveau conseiller général, en la personne de Jean Paul Droz. Je vais vous brosser brièvement son portrait. Qui est Jean Paul Droz ?

Jean Paul est retraité. Il a été pendant 36 ans buraliste postal à Thielle. Jean Paul a été marié, il a quatre enfants. La politique est une activité de longue date chez Jean Paul puisqu'il a été dans la politique depuis l'âge de 20 ans. Il a effectué quatre législatures au Conseil général de Thielle-Wavre. Parmi ses activités, il a également été, pendant 10 ans, président de la société d'émulation.

Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue parmi nos rangs. ».

- Applaudissements -

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2015

Le président donne la parole à **Nadia Chassot** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Madame, Messieurs les conseillers communaux,

Je souhaiterais revenir à la page 19 du procès-verbal du 19 novembre 2015, au point 11 « Interpellations et questions ».

L'interpellation soumise aux membres du Conseil communal évoquait une demande pour la gratuité des places de parcage par le biais d'un macaron et non comme indiqué dans le §8 qui débute ainsi : « Le Conseil communal est d'accord d'entrer en matière pour l'interpellation qui demande de rembourser les frais de parcage. ».

Je demande que la phrase indiquant le fait « d'un remboursement des frais de parcage » soit modifiée par la phrase suivante « demande pour la gratuité des places de parcage lors de missions politiques », la suite du paragraphe restant inchangée.

En effet, il y a une différence de signification entre la gratuité des places de parc qui n'engendre pas d'implication financière et le remboursement des « frais pour le parcage », qui lui en implique une. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Nadia Chassot et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne souhaite pas que l'on change ce que j'ai dit lors du dernier Conseil général. Effectivement, j'ai dit « rembourser » mais j'ai bien compris et le Conseil communal a bien compris que vous voulez la gratuité sur les places de parc. Comme je vous l'ai déjà écrit, on doit prendre contact avec la police pour trouver une solution mais on ne peut pas changer le PV pour fausser ce que j'ai dit lors du dernier Conseil général mais le Conseil communal a bien compris ce que vous voulez. On cherche une solution qui prendra un peu de temps. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2015 est adopté à la quasi-unanimité.

3. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de la SA immobilière des Patinoires du Littoral dont la commune est actionnaire

Est élu tacitement Pascal Vaucher (ELT).

- Applaudissements -

4. Budget 2016

Le président signale que vous avez reçu des amendements et donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois de l'histoire de la commune de La Tène, le Conseil communal a le plaisir de vous proposer un budget dont le résultat a changé de couleur.

En effet, comme vous avez pu le constater, le budget 2016 s'écrit à l'encre noire :

- l'adaptation du coefficient fiscal de l'an dernier, rappelons-le de 15 points, devant rapporter 2 millions de revenus en plus
- et un effort important d'économies d'environ 250'000 francs

sont les deux mesures qui permettent aujourd'hui de vous présenter un budget avec un résultat positif.

Il est à noter au passage une baisse drastique de notre participation à la péréquation intercommunale qui contribue également à l'amélioration budgétaire de quelque 3 millions depuis les comptes 2014.

Amélioration budgétaire, malgré les reports de charges décidés par le Grand Conseil s'élevant à quelque 264'000 francs.

Certes vous ne voyez pas un bénéfice apparaître dans le résultat final puisque le boni initialement prévu à hauteur de 652'000 francs doit servir à diminuer le découvert au bilan en lien avec la facture sociale que nous avons dû payer à double l'an dernier pour le passage du principe de caisse au principe d'échéance.

Vous avez reçu au début de cette session un document concernant des amendements au budget 2016. Ils étaient disposés sur la table à l'entrée.

La totalité de ces amendements sont en lien direct avec les décisions du Grand Conseil lorsque celui-ci a adopté le budget cantonal 2016. Comme vous le constatez, les 652'500 francs initialement prévus sont réduits de 264'000 francs, ce qui ramène le bénéfice à 388'500 francs.

Entre-temps, suite à la décision du Grand Conseil toujours de ne plus subventionner les salaires des directions d'école, nous avons reçu en tout début de cette semaine l'information que pour la commune de La Tène, il en ira d'une péjoration supplémentaire de 70'000 francs, 70'000 francs qui ne seront malheureusement pas contenus dans les amendements qui vous sont proposés. On sait que l'on devra passer à la caisse pour 70'000 francs supplémentaires.

Le Conseil communal est conscient que les économies faites sur les biens, services et marchandises entraînent un ajournement de l'entretien de son patrimoine financier et administratif ; nous allons d'ailleurs devoir revoir une planification cohérente en fonction des finances disponibles.

Finalement, on pourrait penser qu'en diminuant les lignes budgétaires concernant les subventions aux sociétés locales que nous allons diminuer les versements. Il faut savoir que les subventions versées le sont en rapport du budget et des comptes que chaque société met à disposition du Conseil communal en annexe à sa demande annuelle qui est à adresser jusqu'au 30 juin. Une année la subvention peut être d'un certain montant et l'année suivante d'un autre montant, c'est selon la santé financière de chaque société. Or il faut relever que ces deux dernières années, nous avons versé des subventions qui au total n'ont pas atteint le montant prévu aux diverses lignes budgétaires, ceci s'expliquant principalement par la relativement bonne santé financière de beaucoup de sociétés qui affichent des fortunes relativement importantes, pas toutes mais beaucoup.

Un budget donc qui s'écrit à l'encre noire… enfin.

Mais ne crions pas victoire, l'effort reste à poursuivre d'autant que les communes devront participer encore davantage dans les années à venir à la politique d'économie voulue par l'Etat, non pas parce qu'elles le veulent, mais bien parce que l'Etat le leur ordonne.

L'exercice, s'il s'est avéré difficile mais réalisable cette année, deviendra certes plus problématique dans les années à venir.

L'autonomie financière des communes diminue et à terme il ne sera plus possible de faire d'économies.

Pour reprendre une image qui m'est chère, La Tène vole toujours, l'avion a toujours ses ailes, le pilote est encore aux commandes, le confort a diminué, on a commencé d'enlever les sièges des passagers tout en essayant d'en transporter toujours autant !

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter le présent budget. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les séismes à répétition de ces dernières années nous ont amené à prendre de sévères décisions l'année dernière. Nous nous en rappelons tous fort bien, tant les discussions de cet automne-ci nous ont parues bien apaisées.

Le budget 2016 qui nous est présenté est le fruit d'efforts très importants. En premier lieu de nos contribuables qui mettent chaque mois la main au porte-monnaie pour contribuer à l'assainissement. En second lieu du Conseil communal et de l'administration qui ont pris des décisions difficiles et démontré qu'il est possible de serrer les boulons dans de nombreuses lignes de dépenses. Les ronchons ne manqueront pas d'épingler des choix qu'ils ne partagent pas. N'empêche que pour la première fois depuis longtemps, des décisions ont été prises, souvent douloureuses, des priorités ont été fixées et un cap a été donné. Pour votre commission, ce chemin est le bon et nous saluons les efforts fournis par l'Exécutif et l'administration.

L'année 2016 et les suivantes seront des années de transition dans lesquelles nous panserons nos plaies. Pas question de desserrer l'étau tant que le découvert au bilan n'a pas été résorbé. La réduction progressive de notre contribution à la péréquation financière intercommunale puis les balances d'impôts devraient nous permettre de générer de substantiels excédents et ainsi de terminer l'assainissement d'ici 3 à 4 ans, ceci bien évidemment tant et aussi longtemps que le Canton ou d'autres ne sont pas plus inventifs en termes de reports de charges.

De l'avis de votre commission, nous devons mettre à profit cette période pour rechercher de nouvelles efficiences et pour collaborer plus intensément avec nos voisins. Au chapitre de ces collaborations, nous restons malheureusement sur notre faim quant aux factures adressées par les syndicats traitant des questions de sécurité. Notre adhésion aux nouvelles structures dédiées à la police du feu se révèle un fiasco financier à peu près complet. Nous invitons nos représentants dans ces différents conseils à sonner l'alarme et à ramener tout ce petit monde à la raison. Le triplement de nos charges est tout simplement inacceptable.

Pour le reste, nous sommes sur le bon chemin. Votre commission vous invite donc à l'unanimité de ses membres à accepter le budget tel qu'amendé par l'Exécutif suite aux différentes surprises cantonales. Elle invite l'ensemble des acteurs communaux à des dépenses mûrement réfléchies et à la modération dans les investissements afin que nous puissions sortir du tunnel où nous nous trouvons dans les meilleurs délais.

Et nous terminerons en adressant nos remerciements d'usage tant au Conseil communal qu'à l'administration pour la préparation d'un document qui a été fort aisé à analyser. ».

Le président remercie Nicolas Krügel.

Arrivée de Bruno Gomes (PSLT). **La majorité passe à 19**.

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le président, Madame, Messieurs les membres du Conseil communal, chèr-e-s collègues,

Le budget de fonctionnement d'une collectivité publique est une autorisation de dépense octroyée au Conseil communal ainsi qu'une estimation des revenus pour une année donnée. Le débat budgétaire est un moment politique majeur. Par l'adoption du budget, notre Conseil donnera à l'Exécutif et à l'administration les moyens de mettre en œuvre les orientations retenues.

Le groupe socialiste de La Tène va faire le ronchon, si l'on reprend les expressions de Monsieur Krügel, et présentera ce soir trois amendements au projet de budget 2016. Vous le verrez, ils sont modestes quant à leurs effets financiers, mais d'importance sur le plan symbolique, en particulier sur celui de la reconnaissance due à celles et ceux qui s'investissent pour le bien communal. Il y sera revenu au moment de l'examen de détail du rapport.

Le groupe socialiste de La Tène souhaite faire part des remarques suivantes à votre Conseil ainsi qu'au Conseil communal.

Tout d'abord, il est vrai, comme l'a relevé Monsieur Krügel, que les comptes sont de bonne facture, on voit que c'est un travail complexe, complet aussi, complexe surtout sous l'angle de la comparaison avec les années précédentes. On ne compte pas les ventilations de comptes dans d'autres comptes, les imputations internes assez novatrices, les nouveaux comptes pour compter ce que d'autres comptes comptaient déjà, mais sans doute pas assez bien, en fin de compte ! Il est essentiel pour nous, simples et modestes miliciens du Législatif, de parvenir, certes à comprendre, mais surtout de parvenir à prendre position sur la base d'explications comparatives claires. Et ce n'est de loin pas toujours aisé. Bien que les règles comptables imposées aux communes aient récemment connu des modifications, il est essentiel que la partie explicative soit des plus complètes.

Sécurité au travail (page 3, compte 020.318.07). Comment se fait-il que les 500 francs prévus dans le budget 2015 soient remplacés aujourd'hui par zéro franc ? Comment se fait-il d'ailleurs que rien n'ait été dépensé en 2014 et qu'il en sera hélas certainement de même pour 2015 ? Nous n'allons pas déposer un amendement mais la sécurité au travail n'est pas forcément proportionnelle à la dépense que l'on consent, toutefois lorsque l'on est à zéro aux comptes, il y a fort à parier que les efforts en la matière sont nuls.

La sécurité au travail consiste en des mesures simples de prévention. Elle permet aux collaboratrices et collaborateurs de mieux appréhender le port de lourdes charges, l'usage de machines potentiellement dangereuses, l'accueil de requêtes agressives ou quérulentes. La sécurité au travail permet de prévenir blessures, maladies et épuisements.

Le groupe socialiste de La Tène demande au Conseil communal et à Monsieur l'administrateur de commune qu'ils s'engagent pour une véritable prévention des risques au sein de l'ensemble des services de l'administration. Qu'on y songe : quelques jours d'absence d'un collaborateur ou d'une collaboratrice pour un accident ou pour un burnout, coûteront rapidement plus cher que l'investissement global qui devrait être celui de tout employeur, privé comme public.

Subventions. Nous comprenons la volonté du Conseil communal et du chef du dicastère des finances de ne pas ériger de dogme lorsqu'il s'agit de mesures d'économie. Concernant la diminution globale des subventions aux sociétés locales (que l'on voit en page 17, compte 340.365.00), nous avons entendu aujourd'hui que le Conseil communal procédera à des coupes avec parcimonie et équité.

Nous sommes ainsi partiellement rassurés car qu'on se le dise, une bonne part de la vie d'une localité est le fait d'hommes et de femmes qui s'investissent sans compter pour des activités culturelles, sportives, ludiques et associatives de tout ordre. Ils et elles le font par passion, par générosité, et c'est à la collectivité publique de veiller à ce que l'éventuel défaut

de moyens ne devienne jamais un frein à ces charitables et bienfaisantes velléités humaines.

Economies d'entretien des bâtiments et des ouvrages (par exemple en page 26 pour la CSUM). Du point de vue du groupe socialiste de La Tène, ces économies, lesquelles concernent l'entier du parc immobilier communal, appellent deux commentaires. D'une part, il faut veiller à ce qu'un défaut d'entretien n'entraîne pas une péjoration importante des ouvrages nécessitant dans le futur des remises en état encore plus onéreuses qu'elles n'auraient été si la constance eusse été de mise. Un tel report sur les générations futures de ces charges serait autrement plus perfide que la dette ne l'est : en effet, il s'agit là d'une charge cachée et qui ne se révèle qu'avec l'apparition du dommage. Ensuite, il faudra certainement dès l'année prochaine, c'est-à-dire en 2016, remettre à niveau de 2015 au moins les montants idoines. La même remarque vaut pour l'absence d'entretien du mobilier communal (par exemple, page 16, diminution de remplacement des balançoires des places de jeux).

On peut donc craindre que l'artifice prévu pour 2016 ne se heurte au réalisme de 2017, dont le budget devra lui aussi obligatoirement présenter des chiffres noirs.

Nous pourrons mieux juger d'ici quelques années si cette modération temporaire des dépenses est apte à générer de véritables économies.

Finalement, nous le constatons toutes et tous au moment de se prononcer sur un projet de budget, beaucoup d'options décisionnelles nous échappent, tout simplement. La part des charges imposées par le Canton augmente. Par exemple la participation supplémentaire au fonds cantonal de transports publics et ce suite notamment à de nouvelles liaisons (page 31), ce que nous ne pouvons que saluer d'ailleurs.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? On peut regretter certes que la part communale de compétences véritables se réduise année après année. D'un autre côté, on sait qu'une vision régionaliste est actuellement plus appropriée pour le développement de notre village. La plupart des services actuels s'articulent à l'aune de l'unité territoriale régionale.

C'est ce constat qui nous confirme qu'une structure administrative de cet ordre prend tout son sens. Il faut pouvoir participer plus activement aux choix de société que nous devons en fin de compte payer. C'est pour cela que la juste échelle de notre future entité administrative doit dépasser les cautèles du village, mais celles aussi de la Paroisse. Il nous faut gérer les affaires de la Cité en pensant les contours de la région.

Si besoin en était encore, l'examen du budget nous invite lui aussi à nous investir dans le prochain projet de grande fusion de l'Est du Littoral.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre écoute. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation de mardi dernier, le groupe PLR-PDC s'est penché avec attention sur le budget 2016 préparé par le Conseil communal, ainsi que sur les derniers amendements qui vous ont été adressés et commentés ce soir.

De manière générale, notre groupe apprécie l'état d'esprit du Conseil communal qui s'est chargé de préparer un budget 2016 acceptable, acceptable puisqu'il inclut notamment des réflexions et des décisions amenant à une économie substantielle de dépenses dans tous les domaines. Des efforts étaient nécessaires et ces efforts ont été salués.

Après des discussions nourries et intéressantes, ayant notamment pour thèmes :

- le changement de principe de comptabilisation de l'action sociale
- l'augmentation des dépenses des vacations du Conseil communal
- la hausse des dépenses des activités « pompiers et police du feu » ainsi que de l'EOREN

- la réévaluation à venir des patrimoines financier et administratif

notre groupe a conclu à l'entrée en matière du budget amendé 2016 par 14 voix pour, une voix contre et une abstention. Je vous remercie. ».

Le président remercie Claude Burgdorfer et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand intérêt que nous avons étudié le budget 2016. Budget équilibré principalement dû à l'augmentation du coefficient fiscal mais également par la recherche systématique d'économies réalistes.

Quelques questions ou interrogations ont été soulevées lors de notre séance de préparation. Presque toutes ont trouvé réponse de par les nombreux commentaires accompagnant les comptes du budget.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour l'excellente présentation de ce budget 2016.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents qu'il a été accepté par les membres de l'Entente de La Tène.

Merci et bonnes Fêtes de fin d'année. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans une entreprise privée, si la direction est compétente, gère bien les affaires, que les employés sont capables et que vous offrez un produit attractif, vous êtes rapidement dans les chiffres noirs, vous réglez vos dettes et tout le monde est content.

Dans une commune, dans une commune comme la nôtre, nous avons des autorités compétentes, soucieuses des deniers publics, des employés dévoués, capables, compétents, des services qui roulent bien, très bien même. Bref, nous avons une commune attractive, active. Plus nous serons attractifs et plus nous serons dans le rouge. On pourrait le développer plus avant. Nous ne fonctionnons pas du tout comme une entreprise privée, ça vous le savez et quelque chose ne fonctionne pas dans l'avion ou dans le navire.

En m'abstenant d'approuver ce budget, je refuse un système qui ne fonctionne pas. A la limite, j'ai l'impression d'être même le seul à soutenir nos autorités. Je rappelle que nos autorités ont demandé et n'ont pas obtenu à ce que les charges cantonales ne soient pas reportées sur les communes. Certaines de ces charges transférées ne sont pas portées au budget. Cela ne nous a pas été caché par Monsieur Muster. Bon, il y a eu des amendements mais tout n'est pas dans les amendements, on est bien d'accord.

Certaines dépenses n'ont pas été décidées démocratiquement. On a des lois cantonales, on a des lois communales mais la police du feu, semble-t-il, échappe à toutes ces lois. Les comptes ne permettent pas de comparer les comptes des différentes communes, ce qui est regrettable si on parle de fusion. Les règles comptables ne sont pas les mêmes pour tous. Et c'est regrettable parce que c'est du pain béni aux opposants aux fusions. Un des attraits de la fusion, c'est par exemple un million par commune qui fusionne mais nous, au fond, on a nos deux millions de dette sociale.

Par rapport aux autres communes, nous sommes la seule à être autorisée à tenir des comptes et présenter un budget qui occultent certains points importants. A un moment donné, il faut quand même avoir le courage de le dire, nous vivons, nous volons pour reprendre l'image de Monsieur Muster, au niveau communal, au niveau cantonal aussi, nettement au-dessus des moyens que nous avons et il semble que la porte du cockpit est fermée et que l'avion descend. Je vous remercie. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président** propose de passer au deuxième débat concernant les différents cahiers et postes. Vous l'interromprez au fur et à mesure.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

Cahier 2, page 2, compte 020.309.00, Cours, formation ; page 12, compte 215.309.90, Charges diverses de personnel ; page 20, compte 351.309.00, Cours, formation ; page 29, compte 620.309.90, Charges diverses de personnel

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Le premier amendement du groupe socialiste concerne les cours et formation de l'ensemble du personnel communal. Nous avons constaté qu'il y avait une diminution dans différents postes tout au long de la lecture du rapport et c'est pour cela que je vous propose un vote groupé, si vous êtes d'accord Monsieur le président, car c'est à chaque fois le même principe qui s'applique. Le groupe socialiste pense qu'il est néfaste de diminuer les séminaires, la formation continue et d'autres cours de formation en faveur du personnel. Et en fait, on ne devrait pas dire en faveur du personnel mais on devrait dire en faveur de l'employeur, de la commune, de la population. La formation continue est fondamentale autant dans le privé que dans le public et ça ce sont des rattrapages qui coûtent cher et d'ailleurs c'est une économie qui risque de coûter bien plus cher qu'elle n'aura rapporté. Cela impliquera, au point de vue budgétaire, une augmentation des charges de 5'000 francs. Nous vous demandons donc de bien vouloir soutenir, dans les différents postes indiqués dans le tableau, l'amendement du parti socialiste qui s'est contenté de remettre les montants figurant au budget 2015. Merci. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros.

Arrivée de Sylvie Fassbind (PSLT). **La majorité reste à 19**.

Le président donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai bien entendu les paroles, en début de séance, du parti socialiste, respectivement de Monsieur Ros, et lu l'amendement concernant notamment tout ce qui touche aux personnes. Si on veut faire des économies, ce qui est certainement justifié dans cette commune, mais une chose me gêne, c'est quand on le fait sur le dos des personnes

Nous sommes ici un certain nombre de citoyens et citoyennes qui, tout au long de l'année, nous engageons, à titre quasi bénévole, pour que cette commune puisse fonctionner du mieux possible. Personne ne fait cela, c'est tout à fait clair, pour recevoir un quelconque avantage, que ce soit des cadeaux ou des félicitations ou je ne sais quoi, on est bien d'accord.

Néanmoins, jusqu'à cette année, il y avait au moins une marque d'égards à chaque fin d'année, ou dans le courant de l'année, vis-à-vis de ces personnes et on leur offrait un repas. Je pense que c'était vraiment la moindre des choses. Or, au prétexte de faire des économies, on supprime dans le budget 2016 ces montants qui sont finalement des montants ridicules puisqu'il s'agit de 5 à 600 francs par commission et par année. Bon, vous allez me dire que si on multiplie ça par 10, on obtient un montant conséquent.

Néanmoins, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit en préambule par le parti socialiste, respectivement avec son amendement. Je trouve que cette suppression d'égards est plus mesquine et inélégante qu'autre chose.

Je pense que l'on pourrait sans autre réfléchir sur cette question et faire en sorte que les gens qui se dévouent pour la commune, par rapport à d'autres qui ne font rien et qui rouspètent ou qui râlent à tout moment, gardent cet avantage et on pourrait maintenir cette marque de reconnaissance. Merci. ».

Le président remercie Michel Luthi et précise qu'il s'agit en fait du troisième amendement du groupe socialiste. Il donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La présente plaquette que vous avez à l'examen maintenant est un travail de réflexions qui a été mené ces 5 derniers mois par le Conseil communal et l'administration ; cela n'a pas caractère d'impositions mais caractère de propositions. Je me réjouis que la démocratie fonctionne, encore une fois on le remarque dans notre commune, et je ne peux que suivre les propositions qui sont faites par le Conseil général. On peut amender le budget et ce n'est pas par esprit de vouloir punir qui que ce soit en supprimant ces repas de commissions mais c'était une façon de faire des économies et de le marquer. Pour moi, il n'y a pas de souci de réhabiliter ces postes-là, de même que les autres propositions qui sont faites. ».

Le président propose une interruption de séance de 5 minutes afin que les groupes puissent se prononcer.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et signale que nous allons procéder de la manière suivante. Nous avons reçu trois amendements du groupe socialiste ; nous allons d'abord traiter l'amendement n°1, ensuite l'amendement n°2 où le parti socialiste donnera des précisions, et enfin l'amendement n°3.

Concernant le premier amendement, **le président** donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR-PDC a un certain nombre de remarques à formuler sur les amendements qui sont proposés ce soir.

La première chose que nous souhaitons dire, c'est qu'il y a eu beaucoup d'efforts dans ce budget, ils sont douloureux et nous comprenons bien que ça ne fera plaisir à pas grand monde que de devoir se serrer la ceinture. Nous concevons toutefois ceci comme une période transitoire et nous pensons que le jeu en vaut la chandelle et qu'il faut rester extrêmement disciplinés durant cette période-là. Il en va de l'égard que nous devons à l'ensemble de nos contribuables.

Nous faisons ensuite un certain nombre de remarques plus spécifiques sur les amendements qui sont proposés, notamment en ce qui concerne les amendements « cours et formation ». Nous relevons que le budget prévoit un certain nombre de choses, il y a 6'000 francs au budget pour la formation, il n'y a pas rien, et je pense qu'il est important dans ce contexte d'en être parfaitement conscients. L'idée n'est pas de supprimer les choses mais de les rationaliser un petit peu pendant un certain nombre de mois et peut-être davantage. Ce que nous relevons également sur les « cours et formation », c'est que d'ouvrir les vannes et de remettre l'ensemble des montants précédents suppose tout de même d'avoir d'abord posé la question de quels sont les objectifs et quels sont les besoins du personnel en matière de formation. S'il y a des projets importants, s'il y a des choses extrêmement concrètes à remettre à niveau, s'il y a des acquisitions de connaissances à faire, nous pensons que l'on peut les formuler et ensuite revenir avec un budget précis qui soit sous-tendu par des objectifs et des besoins. Dans le cas présent, nous avons plutôt l'impression que l'on sort la chevrotine et que l'on tire à tout venant sans vraiment avoir un but à proprement parler. Et puis nous rappelons aussi que le Conseil communal dispose de compétences propres et que si un projet excellent devait venir et qu'il doive être impératif à proposer au personnel, il est toujours possible de débloquer ici 1'000 francs, là 2'000 francs pour ce projet exceptionnel et d'excellence. De ce point de vue-là, nous avons le sentiment que l'amendement manque son objectif et qu'il contrevient à ce que nous avons tenté de faire, à savoir d'assainir les finances communales. Le groupe PLR-PDC refusera le premier amendement.

Quant au deuxième amendement, nous ne sommes pas très certains de savoir ce qu'est le « cours Tatou ». Nous nous réjouissons d'entendre la motivation du groupe socialiste, mais

pour le même type de réflexions que préalablement, nous ne sommes pas très enclins à desserrer l'étau et à revenir aux chiffres précédents.

Enfin concernant l'amendement du repas annuel des commissions et du personnel, nous relevons tout d'abord qu'il y a un petit mélange des genres. Certes, une partie de ces postes concerne les commissions et l'ensemble du personnel de milice. Nous relevons toutefois que la deuxième ligne, le compte 012.317.00, ne concerne pas les repas annuels des commissions et du personnel mais concerne les réceptions et manifestations du Conseil communal, donc les apéritifs servis à leurs visiteurs et à nos hôtes et un certain nombre d'autres choses auxquelles le Conseil communal procède tout au long de l'année. Nous pensons donc qu'il y a un mélange des genres pas très heureux et nous souhaitons peut-être dissocier ces éléments-là. Sur les réceptions et manifestations, là aussi nous n'entrerons pas en matière. Nous pensons qu'il y a moyen de serrer les choses et revenir à quelque chose plus simple, si possible. Quant à savoir s'il faut des repas annuels pour les commissions et pour le personnel, nous comprenons bien que ça fait mal et que nous avons tous envie d'avoir cette reconnaissance et cette gratitude de fin d'année. Nous pensons toutefois qu'on peut s'en priver une année ou deux et nous ne nous en porterons pas plus mal, raison pour laquelle nous n'entrerons pas en matière non plus sur cet élément-là. ».

Le président remercie Nicolas Krügel.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote le premier amendement du groupe socialiste (comptes 020.309.00, 215.309.90, 351.309.00 et 620.309.90 proposant de revenir à 11'000 francs au lieu des 6'000 francs présentés par le Conseil communal, soit 5'000 francs de plus). Il est accepté par 19 voix contre 15.

Pour le deuxième amendement du groupe socialiste, **le président** donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« J'adore les expressions de Monsieur Krügel : de la chevrotine, c'est magnifique, ça veut juste rien dire mais c'est très imagé. Non, quand on inscrit des montants au budget, ce n'est pas de la chevrotine, ni du gros sel, ni d'armes de guerre, ce sont juste des autorisations de dépenser. Cela ne veut pas dire que l'on doit dépenser, les économistes connaissent cela, ça veut dire que l'on peut et je l'ai dit dans ma première intervention et c'est pour cela que le groupe socialiste ne dit pas dépenser absolument ; d'ailleurs on le voit, souvent les comptes ne correspondent pas au budget et sont souvent en deçà, mais vous pouvez dépenser. S'agissant du cours Tatou, c'est un peu délicat. Le programme Tatou, si je résume, c'est un peu un programme d'autodéfense physique et psychique des enfants en réaction à d'éventuelles agressions sexuelles. Ça vient des Etats-Unis, je n'en connais pas grand-chose, je sais que certains enfants de nos écoles l'ont suivi. Je pense qu'importe le type de programmes, mais pour ce programme-là, ce qui compte c'est que l'on donne à nos enfants tous les moyens pour se défendre, que ce soit sous forme verbale, ou physique s'ils le peuvent, contre d'éventuelles agressions sexuelles. Je suis bien placé hélas pour le dire, c'est souvent la méconnaissance, l'absence de prévention, l'absence de discussion préalable qui font que des actes innommables peuvent se prolonger longtemps au sein de la famille ou à l'extérieur. Alors, nous proposons simplement par cet amendement de donner la possibilité à ce que ce cours dont il est dit dans le rapport qu'il est supprimé pour des questions d'économies, hé bien si ce cours doit avoir lieu ou un autre d'une forme différente par rapport à la prévention sexuelle, il y a au moins une autorisation de dépense pour un sujet qui est quand même grave. Merci. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote le deuxième amendement du groupe socialiste (compte 460.318.00, proposant de revenir aux 15'000 francs précédents). Il est accepté par 21 voix contre 12 et une abstention.

Pour le troisième amendement du groupe socialiste (repas annuel des commissions et du personnel), **le président** donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Je ferais difficilement un meilleur réquisitoire que Monsieur Luthi. Une chose pour compléter ce qu'il a eu la gentillesse de dire. Parmi ces membres de commissions, il y en a beaucoup qui ne figurent pas dans notre Conseil. Ce sont de braves gens qui sont plus ou moins affiliés à nos groupes politiques et qui veulent bien se consacrer à traiter d'un sujet. L'implication dans ces commissions, nous le savons tous, si l'on veut être efficaces, ce n'est pas rien. Il faut préparer les séances, y être et savoir finalement quelle orientation on va prédigérer pour le compte de la commune et pour le compte de nos Conseils respectifs. C'est symbolique mais je pense, avec le groupe socialiste, qu'il est important d'avoir ce moment annuel où l'on mange bien, où il y a cette reconnaissance de la commune et où l'on partage différemment. Merci. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne donnerai pas de cours de balistique quant à l'effet de la chevrotine par rapport à un tir direct et ciblé mais l'image était celle de savoir si nous souhaitons arroser à tout-va ou de savoir si nous voulons être extrêmement précis dans ce que nous faisons avec un objectif et un projet très concret. Je n'ai pas obtenu de réponse quant à savoir si le mélange des genres était nécessaire ou pas et je pense qu'il est opportun de se poser la question : toute l'argumentation sur cet amendement porte sur la nécessité de reconnaître le travail des commissions et donc de leur offrir un repas. Je ne partage pas forcément ce point de vue, je crois à une certaine exemplarité et à un certain don de soi mais on peut être d'un avis tout à fait différent. On ne m'a toujours pas répondu sur la question des réceptions et manifestations puisque là il n'en va pas des repas des commissions mais bien plutôt de la générosité plus ou moins importante que nous souhaitons avoir avec les hôtes qui sont les nôtres. Ne serait-il pas possible peut-être d'avoir un point de vue ou d'avoir une séparation des amendements car l'unité de matière ne semble pas être le cas dans l'amendement qui nous est proposé ? ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Entre 17'000 et 20'000, il y a 3'000. Je ne sais pas exactement combien de personnes compte l'administration *(réponse : une trentaine)*. Une trentaine représente environ 100 francs par personne ; on peut mettre un amendement si vous le voulez à 85.50 francs et on aura trouvé un bon compromis mais ce n'est pas moi qui vais le mettre. On maintient donc notre amendement. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier Conseil général, nous avons approuvé un règlement communal sur les finances qui donne une liberté de manœuvre de 30'000 francs au Conseil communal. Alors c'est clair que l'on pourrait commencer à compter les timbres-poste, combien on peut en adresser par année mais je crois qu'on ne va pas entrer dans ce jeu de détails. Pour moi, on peut encore discuter peut-être 2 heures, peut-être 3 heures, sur des dépenses à 85.50 francs ou à 100 francs par personne. Je crois qu'il faut être sérieux. Nous avons un règlement communal sur les finances qui s'applique dès le 1er janvier 2016 avec une compétence claire au Conseil communal et je crois que le cadre ou les règles du jeu sont suffisamment explicites pour ne plus entrer dans des discussions que j'appelle de détail. ».

Le président remercie Claude Burgdorfer.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote le troisième amendement du groupe socialiste (repas annuel des commissions et du personnel). Il est accepté par 21 voix contre 12 et 2 abstentions.

Le président signale que les comptes seront corrigés en conséquence et que le montant de la réserve sera remplacé.

La parole n'étant pas demandée pour le reste du budget présenté, **le président** met au vote l'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2016. Il est accepté par 28 voix, zéro contre et 8 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il est d'usage qu'après une telle décision, que le Conseil communal prenne brièvement la parole, déjà pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en adoptant le budget qui va nous permettre, comme outil principal, de conduire l'aéroplane La Tène l'année prochaine. Merci. ».

5. Fusion E2L : informations du Conseil communal, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Malgré le vote positif de 2/3 de la population, l'Entre-deux-Lacs a manqué son rendez-vous avec l'histoire le 29 novembre dernier.

En raison du signal extrêmement clair exprimé par 6 communes et leur volonté manifeste d'unir leurs destins, les conseillers communaux ont pris la décision de relancer immédiatement le processus. Cette position a été validée à l'unanimité par le COPIL quelques jours plus tard. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu un document établi par le COPIL vous expliquant la procédure en cours.

Nous voulons profiter du dynamisme actuel pour vous proposer un projet remanié de fusion à 6 communes. Le retrait du Landeron ne change pas toute la donne et la grande majorité des travaux effectués sera reprise. La convention de fusion sera quant à elle adaptée ainsi que le budget prévisionnel 2017. Nous ne sommes pas les seuls à faire cette démarche. Dans un passé proche, Val-de-Travers a aussi eu cette situation et a proposé à la population un projet avec 2 communes en moins, 8 mois après la première votation refusée. Au Plateau-de-Diesse, dans le canton de Berne, c'est le même scénario avec une commune en moins au final et 2 votations à 15 mois d'intervalle.

Ce projet à 6 communes répond toujours aux défis actuels. Avec près de 13'000 habitants, nous travaillons toujours à la bonne échelle. Cela nous permettra d'accroître l'efficacité des services communaux et permettra aussi de les adapter et les faire évoluer au mieux en fonction du besoin réel de la population.

Un point non négligeable concerne les autorités exécutives et législatives. Autant nous pourrons avoir des conseillers communaux professionnels pouvant se consacrer pleinement à leurs fonctions communales mais aussi cette fusion nécessitera beaucoup moins de conseillers généraux qui sont de plus en plus difficiles à recruter.

Avec cette population, nous resterons dans la cour des grands permettant d'avoir la possibilité de faire entendre nos souhaits et nos besoins au Canton.

Parallèlement à ses travaux, le bureau du COPIL, soucieux de ne rien laisser au hasard, a rencontré, en date du 15 décembre 2015, le Conseil communal d'Hauterive. Les discussions ont été ouvertes et franches. Le Conseil communal d'Hauterive a informé la délégation de l'envoi d'une lettre, basée sur une motion de leurs conseillers généraux, aux Conseils communaux des sept communes de l'Entre-deux-Lacs proposant la réactivation de l'étude

d'une variante 2x4. Une discussion s'en est suivie, de laquelle il est ressorti les points suivants :

- en fonction des réponses des Conseils communaux à son courrier, la commune d'Hauterive mettra en œuvre ou non la motion
- rien ne pourra se faire avec Hauterive avant la fin de la législature
- Hauterive est prête à reconsidérer sa position à terme, notamment si la fusion à six se fait

Il n'y a donc aucune possibilité de réaliser à court terme un projet quel qu'il soit avec Hauterive.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal répondra à la commune d'Hauterive en réaffirmant sa volonté de mener à terme le projet de fusion à 6 communes. En effet, si la population avait souhaité un autre type de fusion, comme par exemple le 2x4, elle aurait voté non au projet, comme l'a fait la commune du Landeron.

Quelques discussions ont déjà eu lieu concernant le nom et les armoiries mais rien de révolutionnaire de ce côté. Si le nom restera le même, les armoiries quant à elles seront légèrement remaniées en supprimant un des sept tourteaux. Nous en avons profité pour les arranger sous forme de grappe de raisins, petit clin d'œil à notre futur grand vignoble.

Voici les quelques dates clés pour la poursuite du processus :

- 13 janvier 2016 : présentation à l'Espace Perrier de la nouvelle convention de fusion à tous les conseillers généraux des 6 communes
- Début février 2016 : signature de la nouvelle convention de fusion par les 6 Conseils communaux
- 8 mars 2016 : séance extraordinaire du Conseil général - simultanée - dans les 6 communes pour l'approbation de la nouvelle convention de fusion
- si les 6 communes disent oui le 8 mars 2016, le peuple se prononcera le 5 juin 2016 et quel que soit le résultat, les élections des futurs conseillers généraux (dans une commune fusionnée ou 6 communes non fusionnées) seront le 25 septembre 2016.
- si au moins une commune dit non le 8 mars 2016, il n'y aura donc pas de votation populaire et les élections des futurs conseillers généraux dans les 6 communes non fusionnées seront le 5 juin 2016

Pour conclure, je souhaite d'ores et déjà remercier le Conseil général et la population de La Tène qui ont fait confiance au Conseil communal et au COPIL en soutenant sans équivoque ce beau projet. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Yannick Butin.

Arrivée de Pascal Perret (GCD-PLRT). **La majorité passe à 20**.

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous en avons discuté au groupe mais on ne m'a pas convaincu ! En effet, je constate qu'une fois de plus que pour le COPIL, c'est la fuite en avant.

Dès lors, pourquoi tant de précipitation ?

On me dit pourquoi attendre, moi je réponds pourquoi courir ?

Le comité de pilotage, dont un représentant de notre groupe, nous dit avoir pris langue avec la commune d'Hauterive et n'être pas convaincu que cette commune veuille nous rejoindre, moi qui pensait m'abstenir hé bien une nouvelle fois je voterai non.

En parlant de la commune d'Hauterive, en lisant L'Express d'hier, on lit : « Il apparaît illusoire d'intégrer cette commune à ce stade du processus. Il est bien plus opportun de garder la porte ouverte une fois la fusion d'Entre-deux-Lacs acceptée. ».

Et alors en lisant L'Express de ce jour, on lit : « Selon l'édile Claude Gisiger (fâché) qui a accueilli froidement la proposition, toute autre solution que la fusion à 6 empêcherait de tenir le calendrier voulu par le COPIL. Il faut en effet avoir un projet de fusion en cours début mars pour être dispensés d'organiser des élections communales en juin. Et prendre son temps équivaut à devoir repartir avec de nouvelles équipes politiques qui pourraient ne pas forcément partager cette volonté. ».

Voilà où le bât blesse, le calendrier, mais au pire on s'en fout de ce calendrier !

Mais le COPIL ne veut pas l'admettre. En titre, on lit encore : « Après avoir mis la variante 2x4 au placard, le COPIL fait preuve d'une précipitation infondée. », dixit Antonio Peluso, président du Conseil communal d'Hauterive.

Donc le COPIL n'envisage même pas le 2x4 et veut forcer dans les meilleurs délais un vote à une fusion à 6 communes, ceci vu les résultats du scrutin du 29 novembre.

Je rappelle à tout hasard que les 4 communes font tout de même 10'300 habitants. Dès lors, faut-il encore des conseillers communaux à plein temps, à discuter…

On nous dit que Cressier n'est pas d'accord, n'étant pas dans le coup, mais au pire ça nous est égal, et Cornaux dont Isabelle Weber ne veut pas d'Hauterive, ça nous est égal aussi.

Et pourquoi conserver ce nom « Entre-deux-Lacs » qui ne veut plus rien dire ?

Non voyez-vous, il y a trop d'inconnues : budget pas adapté à 6 communes, localisation des services (on nous dit que les travaux publics seront à Marin-Epagnier, qui nous le prouve ?), coefficient fiscal qui sera communiqué prochainement après avoir refait les calculs sans Le Landeron, non je vous dis, trop d'inconnues.

Les Conseils généraux, dont le nôtre, vont voter oui pour vite se débarrasser de ce problème et ne plus avoir de soucis vu le nombre de démissions envisagées aux prochaines élections.

Mais comme il est dit, le temps presse. Car avant une décision du Conseil général et une votation de la population, ceux qui comptent sur un poste de conseiller communal permanent poussent la machine en avant et décident de façon arbitraire de relancer le processus. On sent la manœuvre politique avant le bien-être de la population !

Dans tout ça, vu la décision du Landeron, il n'est pas à exclure que la commune de Lignières vote comme eux la prochaine fois. Et maintenant on voit qu'à Enges ça branle aussi au manche car vu le refus du Landeron, il n'est pas exclu que la population vote à nouveau oui la prochaine fois.

Non les amis, cette fusion à 6 est mal barrée !

Comme on le lit, Enges va aussi envoyer une motion similaire à celle d'Hauterive.

Dès lors, comme avait dit un grand président français : « Laissons du temps au temps ». Merci. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Je crois que tout le monde aura compris que Monsieur Siliprandi ne s'exprimait pas au nom du groupe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste, dans de sa réunion de préparation du 15 décembre, a discuté en détail le rapport d'information des conseillers communaux et du COPIL des 6 communes ayant voté en faveur de la fusion.

Nous saluons la rapidité avec laquelle nos autorités se sont ressaisies suite au vote négatif de la population du Landeron. Profitant de la dynamique du projet, nos autorités et le COPIL ont brossé rapidement les lignes directrices d'un nouveau projet autour de ces 6 communes.

Nous saluons également la volonté du COPIL de veiller à utiliser au maximum les infrastructures existantes afin d'éviter de lourds investissements.

Nous sommes également satisfaits de voir que le COPIL s'inquiète de la situation des communes d'altitude et qu'il veille à leur assurer un service hivernal adéquat.

Nous comprenons bien que cette première ébauche doit encore être affinée, mais nous pensons que ce projet est prometteur.

Un vote formel n'étant pas prévu aujourd'hui, nous tenons cependant à informer nos conseillers communaux et le COPIL que nous les soutenons entièrement dans leur démarche de redimensionner le projet à 6 communes. Nous les soutenons également sur le calendrier fixé qui est serré mais réaliste, nous ne voyons pas la nécessité de relancer un long processus et d'encore perdre du temps. La section socialiste de La Tène s'est prononcée dans ce sens par l'unanimité des votes exprimés et une abstention qui s'est muée aujourd'hui en opposition.

Nous avons également discuté des aspects politiques de cette décision, la commune de La Tène n'étant pas seule dans ce processus. Nous n'émettrons pas de recommandations à nos conseillers communaux et au COPIL mais il n'est pas invraisemblable que certains concitoyens soient sensibles à d'autres arguments que ceux avancés dans le rapport.

Je dirais simplement qu'il nous semble d'extrême importance que le COPIL soigne tout particulièrement la communication sur les projets à 4 communes parce que c'est un élément déterminant. Nous pensons que le 2x4 ne doit pas être considéré actuellement, ni même comme solution de secours, en tenir compte ne ferait que ralentir le processus, nous disperser et affaiblir le projet qui nous tient à cœur. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Voici la prise de position du groupe PLR-PDC.

Après les résultats très clairs des votations du 29 novembre 2015 concernant le projet de fusion d'Entre-deux-Lacs, un oui à 2/3 des votants dans 6 communes et un non dans les mêmes proportions au Landeron, il s'agit maintenant de reprendre la balle au bond et de continuer l'élan citoyen.

La population de La Tène a clairement reconnu et approuvé l'excellent travail effectué par le COPIL et elle a suivi les recommandations des Autorités de La Tène à 72% des avis exprimés.

Trois semaines après la votation, il faut saluer le dynamisme du COPIL et du Conseil communal de La Tène qui nous proposent ce soir un agenda ambitieux pour un projet de fusion à 6 communes, soit les communes envisagées moins Le Landeron.

L'agenda prévoit le report des élections communales prévues en juin 2016 de 4 mois, au 25 septembre, afin de permettre la validation du projet par le Conseil général le 8 mars et par une votation populaire le 5 juin. Si cet agenda est ambitieux, il est néanmoins réaliste car les contours du projet sont connus de tous et il suffit de faire quelques ajustements par rapport au projet à 7, pour reprendre le train en marche et bénéficier des subventions cantonales garanties jusqu'en 2016. Plus important encore, le processus démocratique est garanti. Cela permet également de planifier sereinement la suite à donner en cas de oui, comme en cas de non.

L'agenda proposé fait taire ceux qui disent, trop facilement, que les autorités, les politiques et les administrations sont tellement plus lents que nos entreprises ! C'est une belle preuve d'efficacité et d'enthousiasme, un exemple pour la démocratie, et un encouragement pour les autorités et l'administration de la future commune.

Mais ne célébrons pas trop vite. Il reste du travail à faire, dans les administrations et sur le terrain. Le projet à 6 n'est pas totalement identique au projet à 7 que nous avons voté le 29 novembre. Les opposants (y compris les opposants à toute fusion !) vont nous le faire remarquer.

Toutefois, c'est le seul projet qui a été approfondi à ce jour et qui apporte une réponse adéquate aux défis stratégiques que nous connaissons tous, et que je ne vais pas tous énumérer ici, que nous pensions aux gains d'efficacité, aux synergies et économies d'échelles attendues. Pour le groupe PLR-PDC, la vision reste donc inchangée, la volonté intacte, l'opportunité unique.

Finalement, un mot pour nos voisins d'Hauterive. Leurs Autorités se sont exprimées, publiquement et après la votation du 29 novembre, de privilégier encore et toujours un projet de fusion Paroisse politique plus Enges. Le groupe PLR-PDC respecte cet avis. Il est donc parfaitement logique de ne pas associer Hauterive au projet de fusion à 6 maintenant. Par contre, il va de soi que la porte reste ouverte au cas où Hauterive ou Le Landeron souhaiteraient rejoindre la nouvelle commune fusionnée ultérieurement. La même situation est du reste déjà connue au Val-de-Travers. Je vous remercie. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est en mon nom personnel que je m'exprimerai tout en soulignant que je n'ai eu aucune discussion avec Remo Siliprandi à ce sujet.

Ceci dit, je crois qu'il y a un verbe qui fait l'unanimité actuellement, c'est le verbe « fusionner ». Maintenant tout dépendra à quelle sauce il sera apprêté.

Je ne suis pas, pour l'instant, mais ça peut changer, convaincu par les arguments que l'on nous présente au sujet de cette nouvelle fusion, que ce soit du côté du COPIL ou du Conseil communal.

En effet, je pense qu'il serait dangereux de faire un simple copier-coller de la première mouture moins un, sans se poser la moindre question parce que les citoyens, n'est-ce pas, même si les chiffres l'ont démontré clairement étaient absolument pour une fusion à 7, cela ne veut pas dire que les sentiments ne changent pas entre-temps et qu'il ne va pas y avoir certaines personnes qui puissent changer de bord.

Il ne faudrait pas non plus, je pense que ce serait aussi une erreur, mésestimer l'influence du Landeron sur de ses communes limitrophes. D'ailleurs on commence à le voir dans la presse maintenant, dans ces communes limitrophes du Landeron, on se pose des questions. Moi, si j'étais un Lignièrois, j'éviterais peut-être de foncer tête baissée et toutes oreilles au vent dans la fusion que l'on nous propose parce que je me poserais quand même la question de savoir finalement : mais où est le véritable intérêt de la commune de Lignières ? Peut-être que d'autres communes vont faire aussi ce raisonnement.

Donc, soyons attentifs, ne soyons pas négatifs : aller de l'avant certes… mais avec discernement. Merci. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je m'exprime en mon nom personnel. Mes propos n'engagent donc que moi et bien entendu pas le Conseil communal.

J'ai envie de répondre à mon préopinant qu'il peut avoir partiellement raison mais pour le savoir il faut d'abord laisser la population s'exprimer. Je pense qu'il n'est pas des autorités actuelles des 6 communes, dans lesquelles la population est plébiscitée pour un principe de fusion, de partir du principe que ce processus ou plutôt ce projet n'est plus le même et que la population le refusera d'emblée. Je pense qu'il faut laisser la parole au Peuple au même titre qu'on a laissé la parole au Peuple pour le premier projet de fusion.

Mes propos se dirigent plutôt du côté de la commune d'Hauterive. Je voudrais exprimer mon sentiment sur l'action qui a été menée par les Autorités altaripiennes. Comme vous, j'ai pris connaissance de l'article dans L'Express du 16 décembre dernier qui titrait : « Les autorités veulent rebattre les cartes à l'Est de Neuchâtel. ». Cet article relate la validation d'une motion

prise par le Législatif altaripien ayant pour objectif la relance des deux processus de fusion dits 2x4.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je le dis sans détour, j'estime que nous sommes confrontés à une réelle trahison. Il ne faut pas être très clairvoyant pour constater que les Autorités altaripiennes, non contentes d'avoir pu imposer la vision d'une fusion plus minimaliste avec un processus restreint aux seules 4 communes de la Paroisse politique, tentent de convaincre, je dirais même d'imposer, par une voie détournée, leur vision qui n'est absolument pas à l'ordre du jour !

Faut-il parler d'une action maladroite ? Ou sommes-nous en présence d'un passage en force d'une option de fusion qui n'a pas été retenue par les 7 communes du processus original ? J'ose encore croire que c'est bien avec maladresse que la commune d'Hauterive a voulu rappeler son existence. En effet nous pouvons admettre que cette commune s'est retrouvée bien esseulée sur la scène médiatique durant le processus de fusion à 7 communes.

Mais ne soyons pas dupes ! Cette maladresse politique n'est pas digne d'une autorité communale qui fait preuve d'une réelle ingérence dans les affaires politiques de 6 communes souveraines, rescapées d'un projet futuriste, qui n'ont qu'un objectif dans l'immédiat, s'assurer que le plébiscite exprimé par une grande majorité de la population sur une fusion puisse être confirmé même soustrait d'un de ses acteurs.

Sans ambages, la lecture de cet article de L'Express me fait plutôt penser à un scénario d'un film animalier qui met en scène un prédateur à l'affût, prêt à bondir sur sa proie.

Je veux encore croire que les Autorités altaripiennes souhaitent simplement être entendues après ce silence radio qu'elles ont elles-mêmes engendré. Toutefois à travers leur action, le ver aura été mis dans la pomme, en ce sens que les populations des 6 communes qui ont besoin de quiétude afin de se concentrer sur la décision qu'elles sont appelées à prendre pour leur futur se voient mises dans le doute. Ce doute a été installé !

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il sera toujours assez tôt d'étudier une version de fusion entre les 4 communes de la Paroisse, si les populations des 6 communes devaient ne pas valider une commune d'Entre-deux-Lacs le 5 juin 2016. La législature 2016-2020 pourrait en être le tremplin.

Toutefois, je crois que le mal est fait.

Je m'adresse donc à vous, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ainsi qu'aux autorités des 6 communes partenaires du processus de fusion à 6 communes justement, il s'agira de faire montre d'une volonté ferme de poursuivre. Notre population a besoin de pouvoir s'appuyer sur des autorités qui sont sûres et convaincues de leur vision politique. La fusion de la commune d'Entre-deux-Lacs à 6 en fait partie et elle le mérite. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Daniel Rotsch.

6. Interpellations et questions

Le président signale qu'il n'y a pas eu d'interpellation déposée dans les délais. Par contre, il y a une question de Remo Siliprandi, reçue le 10 décembre (dont la teneur est la suivante).

Nous avons entendu, lors du dernier Conseil général, qu'il y avait quelques problèmes avec le gérant du CIS, ce dernier mettant en réserve les locations qu'il ne payait pas à la commune.

Dès lors, ce dernier a pris un avocat pour défendre ses intérêts et la commune en a fait de même en prenant un homme de loi.

Le problème est que la tenancière du restaurant du CIS, Eliane Di Battista, secondée par son mari Domenico et sa fille, sont là au milieu, n'y pouvant rien dans cette histoire, si ce n'est le paiement de la location du restaurant au gérant et non pas à la commune.

Donc des bruits circulent que ce restaurant tenu à satisfaction par la famille Di Battista, pourrait fermer en fin d'année 2015, dans la mesure où la commune refuse de lui donner une attestation pour tenir le restaurant en question !

Dès lors, pouvons-nous savoir où nous en sommes avec ces problèmes, à savoir si Eliane Di Battista, qui avec son équipe s'est déjà constituée une belle et solide clientèle, suite à la faillite de la tenancière précédente, pourra tenir son restaurant après le 31 décembre 2015 ?

Remo Siliprandi

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En théorie, au niveau des questions, nous ne devons pas nous exprimer. Le Conseil communal doit répondre.

Mais vous avez certainement compris la question. Le problème est au niveau du CIS où notre nouveau tenancier du restaurant, Monsieur Di Battista, est dans l'expectative de savoir s'il doit fermer à la fin de cette année ou pas.

Voilà, c'était ça le but de la question et je crois que mon ami Martin Eugster va répondre. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je serai bref et clair. Le Conseil communal a été sollicité pour deux demandes d'autorisation, pour préavis, qu'il a données. La première demande était pour l'autorisation d'exploiter et la deuxième pour le permis d'exploiter. Comme propriétaire du bâtiment et comme Autorité, nous avons préavisé les deux demandes du service de la consommation et des affaires vétérinaires positivement. Bon appétit ! ».

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. a) Communications du Conseil communal

Néant.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

9. Divers

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien compris que pour mon intervention de tout à l'heure, je parlais à titre personnel, ceci pour tranquilliser mon président Alain Maurissen.

Ceci dit, nous avons la chance d'avoir à La Tène un tenancier, en l'occurrence l'Auberge de La Tène, qui, chaque année, invite les Autorités à une somptueuse agape dans ses locaux. Or, cette année, nous étions en tout et pour tout 13 conseillers généraux et 3 conseillers communaux à avoir pris la peine de nous déplacer. J'estime que vis-à-vis du restaurateur François Berner, c'est désolant et scandaleux. Il fallait le dire, je l'ai dit. Merci. ».

Le président remercie Remo Siliprandi.

La parole n'étant plus demandée, **le président** signale que l'on arrive au terme de cette séance. Il tient à remercier tout d'abord les membres du Conseil général pour leur engagement et leur dévouement, pour leur fidélité lors des séances et dans le cadre des commissions. Il remercie le Conseil communal et l'administrateur pour la conduite exécutive de la commune tout au long de l'année. Ses remerciements vont aussi à tout le personnel communal pour tout le travail effectué, souvent dans l'ombre, pour le bien de la communauté. Il remercie également la presse et le public pour leur intérêt lors de nos séances. A tous, il souhaite de Joyeuses Fêtes, une Bonne Année 2016 et surtout une bonne santé.

- Applaudissements -

Le président clôt la séance à 20 h 45 et invite les participants à passer à l'apéritif et au repas. Merci.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger M. Planas